

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 71 (1920)
Heft: 5

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Amérique, à elle seule, possède ainsi un peu plus de la moitié de l'étendue totale des forêts de la terre. Deux pays, le Canada et les Etats-Unis de l'Amérique du Nord en ont pour leur part un bon tiers, soit 543 millions d'ha.

Disons, à titre de comparaison, que l'ensemble des boisés de la Suisse approche d'un million d'ha. (948 000). L'étendue boisée était, vers 1912, en France, de 10 millions d'ha. et en Allemagne de 14.

La Russie d'Europe d'avant la guerre, avec ses 187 millions d'ha. de forêts, comprenait le 60 % de l'ensemble des sols boisés du continent européen. C'est la grande réserve forestière de l'Europe.

En 1913, ce pays avait exporté des bois pour une valeur de 440 millions de francs. Ce chiffre était dépassé par celui des Etats-Unis d'Amérique (509 millions de francs); ceux-ci venaient alors en tête des pays exportateurs du bois. Il est à prévoir que tôt ou tard ils seront supplantés par le Canada.

CANTONS.

Glaris. Le Landrat a nommé M. *Karl Benziger* adjoint de l'inspecteur forestier cantonal. Ce poste était inoccupé depuis quelques mois.

Valais. Sur les quatre postes d'inspecteur forestier d'arrondissement, récemment créés, un seul a pu jusqu'ici être pourvu d'un titulaire, à savoir celui de Sierre (V^e) qui a été confié à M. *Ernest Müller*. Ce dernier est entré en fonction au commencement de février.

Vaud. En remplacement de M. de Tribolet, démissionnaire, le Conseil d'Etat a nommé M. *Jean Francey*, inspecteur forestier de l'arrondissement d'Orbe.

Grisons. Il s'est constitué, dans ce canton, un office forestier nouveau qui a commencé son activité en 1919, et qui vient de revêtir sa forme définitive. C'est la *Selva*. Son but principal est de défendre les intérêts des propriétaires forestiers de ce canton. L'office central aura à s'occuper des tâches suivantes: développement du commerce du bois; renseignements sur les prix des bois; publication des prix obtenus. Il aura à jouer le rôle d'intermédiaire entre producteurs et consommateurs du bois; à conseiller les producteurs dans les questions de vente; à orienter sur les travaux forestiers projetés, et à renseigner sur la main d'œuvre disponible.

M. le Dr *Amsler*, expert forestier, a été nommé secrétaire de l'association, dont font partie 90 communes et corporations grisonnes.

Cet office cantonal a, en somme, la même tâche que l'office forestier fédéral mis sur pied par la Société forestière suisse. D'aucuns craignent, en conséquence, que cet organe cantonal ne vienne créer un fâcheux antagonisme et affaiblir l'action de l'office central suisse. Ce serait bien regrettable. Espérons que ces pronostics ne se réaliseront pas et que les deux offices sauront agir côte à côte, sans se gêner mutuellement.